

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**TENUE LE 4 JUIN 2018, À 19H00,**  
**À LA SALLE MUNICIPALE**  
**SITUÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Sont présents: Le maire monsieur Jean-Guy Boulet, et

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Sylvie Perreault, Noémi Soulard et Marielle Gauthier et le conseiller monsieur Normand Moore.

Est absent: M. Raynald Doré.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et M. Jean-Claude Doré secrétaire-trésorier adjoint.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**2. 18-06-113: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Faits saillants du rapport financier 2017;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018;
5. Présentation des comptes à payer;
6. Avis de motion – Règlement concernant la circulation et stationnement;
7. Adoption du règlement numéro 216;
8. Diverses résolutions:
  - Résolution règlement d'emprunt numéro 192;
  - Dépôt d'une demande de permis SEG;
  - Appel d'offres – Isolation du vide sanitaire Centre communautaire;
  - Financement PRIMEAU;
  - Proposition d'achat du lot 4 201 393;
  - Proposition d'achat du lot 4 200 154;
  - Congrès FQM 2018;
  - Mentions d'excellence pour les biblio du Réseau;
  - Stationnement du quai public - Agrandissement;
  - Renouvellement entente incendie - Normétal;
  - Remboursement à la MRC – Vente de lot épars
9. Période de questions (de 19h30 à 20h);
10. Rapport de l'inspecteur municipal;
11. Suivi des actions à faire;
12. Rapport des activités du maire et des conseillers;
13. Correspondances;
14. Sujets divers:
  - Vacances du directeur général adjoint;
  - Loyer 3A, 3<sup>e</sup> avenue Ouest;
  - Réseau d'aqueduc;
  - Demande d'autorisation de passage;
15. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
16. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**3. 18-06-114: FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017**

ATTENDU QU'au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire doit faire *rapport aux citoyens* des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal;

ATTENDU QUE ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme

Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité de prendre acte dudit rapport présenté et qu'une copie soit acheminée à chaque résidence du territoire de la municipalité.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**4. 18-06-115: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**5. 18-06-116: PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour mai 2018, au montant de 43 701.14 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en mai 2018, au montant net de 9 895.64 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires ou par chèques, en mai 2018, totalisant un montant de 9 513.75 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**6. AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 214 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Perreault qu'à une prochaine séance du conseil sera proposé pour adoption le «Règlement numéro 214 concernant la circulation et le stationnement».

**7. 18-06-117: RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 216 – AMÉLIORATION DU SERVICE D'EAU POTABLE ET IMPLANTATION D'UNE BORNE SÈCHE**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Reine a adopté le règlement numéro 198 décrétant une dépense de 215 350\$ et un emprunt de 215 350\$ pour la préparation de documents d'appels d'offres et pour l'exécution des travaux de mise en place d'un système de traitement d'eau à l'usine de traitement de la municipalité de La Reine au 16, 3<sup>e</sup> Rue Ouest, de l'installation d'une génératrice de 35 KW, de l'implantation d'une borne sèche dans la Rivière La Reine et de la mise en place de bornes de rinçage sur le réseau de distribution de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé en partie seulement l'objet du règlement no 198, soit la préparation de documents d'appels d'offres, l'implantation d'une borne sèche et la mise en place de bornes de rinçage sur le réseau de distribution de la Municipalité;

ATTENDU QUE les travaux de mise en place d'un système de traitement d'eau à l'usine de traitement d'eau potable n'ont pu être réalisés compte tenu de la présence de benzène dans l'eau;

ATTENDU QUE le coût des travaux réalisés s'est élevé à 55 478 \$;

ATTENDU QUE pour payer le coût des travaux, la municipalité a finalement approprié un montant de 55 478 \$ provenant de la TECQ;

ATTENDU QU'aucun montant n'a été financé de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe un solde de 215 350 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement d'emprunt no 198;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

À CES CAUSES il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyée par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 216, lequel ordonne et statue ainsi qu'il suit, savoir :

**ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Le présent règlement abroge le règlement numéro 198 adopté le 13 avril 2015.

**ARTICLE 3.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**8. DIVERSES RÉOLUTIONS**

▪ **18-06-118: RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 192 AMÉLIORATION DU SERVICE D'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé entièrement l'objet du règlement no 192 à un coût moindre que prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût des travaux s'est élevé à 396 505\$;

ATTENDU QUE le coût des travaux a été payé entièrement à même le fonds général, soit à même une partie de subvention provenant de la TECQ au montant de 384 092 \$ et le solde à même le surplus affecté d'un montant de 12 413\$;

ATTENDU QUE les fonds de l'emprunt approuvé au montant de 148 281 \$ par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire n'ont pas été utilisés et ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 192 pour réduire le montant de la dépense et annuler l'emprunt autorisé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyée par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité

- QUE le montant de la dépense du règlement no 192 soit réduit de 486 709\$ à 396 505\$;
- QUE le montant de l'emprunt du règlement no 192 de 148 281\$ soit annulé;
- QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement d'emprunt no 192 la Municipalité de La Reine approprie une partie de la subvention provenant de la TECQ au montant de 384 092\$;
- QUE pour payer le solde de la dépense, soit un montant de 12 413\$, la Municipalité de La Reine approprie un montant de 12 413\$ à même son surplus non affecté;

ET qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **18-06-119: DEMANDE DE PERMIS SEG**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Reine doit obtenir un permis auprès du Ministère des forêts, Faune et Parcs pour le démantèlement des barrages et la disposition des castors sur son territoire;

ATTENDU QUE l'obtention de ce permis est requise pour permettre à la Municipalité de prendre les dispositions nécessaires pour qu'un barrage de castors n'inonde pas un chemin ou une route municipale, de sorte à assurer la sécurité des gens qui utilisent ces routes et protéger par le fait même les biens publics;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyée par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que M. Jean-Claude Doré, directeur général adjoint, soit autorisé à déposer une demande de permis SEG auprès du Ministère concerné et autoriser le paiement dudit permis au montant de 320.00\$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **18-06-120:** **ISOLATION DU VIDE SANITAIRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE des travaux d'isolation sont requis pour protéger le plancher du centre communautaire et ainsi en assurer une meilleure longévité du bâtiment;

ATTENDU QUE suite aux analyses effectuées, il apparaît plus profitable d'effectuer les travaux par l'extérieur tout en profitant de l'occasion pour installer un drain français sur tout le pourtour du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyée par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité qu'un devis des travaux à effectuer soit préparé et rendu public pour l'obtention de soumissions, de sorte que les travaux puissent être réalisés avant l'automne.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **18-06-121:** **FINANCEMENT AU PROGRAMME PRIMEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Reine a adopté la résolution 18-05-97 autorisant le directeur général adjoint à déposer une demande de financement auprès du programme PRIMEAU;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est également engagée de par cette même résolution à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité évalue sa part des coûts admissibles selon les coûts budgétaires à un montant pouvant varier de 110 000\$ à 150 000\$;

ATTENDU QUE les montants requis sus mentionnés peuvent être intégrés dans la programmation des travaux TECQ et que les sommes sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la part des coûts admissibles de la Municipalité soit payée à même le Programme TECQ 2014-2018 et que la programmation des travaux soit revue pour y donner effet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **18-06-122:** **CONGRÈS FQM 2018**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité, que les frais de déplacement du maire lui soient remboursés pour sa participation au congrès de la FQM ayant lieu du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **18-06-123:** **PROJET FARR – RÉSEAU BIBLIO**

ATTENDU QUE le comité Biblio de la municipalité de La Reine désire déposer un projet au programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le remplacement des étagères de la bibliothèque;

ATTENDU QUE le FARR est un nouveau programme qui est mis à la disposition des régions afin d'investir dans des projets mobilisateurs ayant un rayonnement régional;

ATTENDU QUE le projet représente un investissement de 10 800.00\$ dont cinquante pourcent (50%) sera financé par le Réseau biblio et l'autre portion sera assumée par la municipalité de La Reine, en collaboration avec le Comité du 100<sup>e</sup> pour un montant de 2 000.00\$ et de la Maison des jeunes pour 1 000.00\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'accepter de faire une demande pour ledit projet et que la Municipalité s'engage à payer la différence entre les coûts totaux et la subvention.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **18-06-124:**    **STATIONNEMENT DU QUAI PUBLIC-  
AGRANDISSEMENT**

ATTENDU QUE le stationnement au quai public municipal est très achalandé à certaines périodes de l'année et que des places additionnelles pour y laisser véhicules et remorques à bateau sont nécessaires;

ATTENDU QUE des propriétaires de véhicules doivent stationner le long du chemin Petit rang 10 faute d'espaces de stationnement, ce qui est en contravention avec la signalisation routière municipale qui interdit le stationnement le long du chemin Petit rang 10;

ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées auprès de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO) pour obtenir l'autorisation d'agrandir le stationnement côté Nord du stationnement actuel;

ATTENDU QUE la MRCAO a donné l'autorisation d'agrandir le stationnement sur les lots épars adjacents côté Nord, et ce sans frais de location ou autres, puisque devant servir à un usage public;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyée par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité de procéder à l'agrandissement du stationnement actuel en fonction des besoins identifiés, et ce dès l'automne 2018.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **18-06-125:**    **ENTENTE DE PROTECTION CONTRE INCENDIE 2018  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NORMÉTAL POUR LA  
MUNICIPALITÉ DE LA REINE**

CONSIDÉRANT la présentation d'une proposition d'entente relative à la protection des incendies par la Municipalité de Normétal concernant la propriété située au 135, rangs 4 & 5, La Reine;

CONSIDÉRANT que le coût pour le service de cette propriété est établi à 88.05\$ pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que ce coût inclut le salaire de chaque membre du Service incendie de Normétal lors du combat d'un incendie sur le territoire de La Reine, les frais d'utilisation de chaque véhicule et de chaque équipement d'intervention, les frais des produits consommables, les coûts de carburant et les frais administratifs; cependant des frais approximatifs de 40,00\$, seront réclamés par la Municipalité de Normétal, pour la visite et l'inspection de prévention qui seront effectuées en 2018 par les membres du Service Incendie de Normétal.

CONSIDÉRANT que la tarification ne comprend pas les frais liés à l'entraide des autres services de protection contre les incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité:

- d'accepter les termes de l'entente relative à la protection contre incendie de la Municipalité de Normétal, et ce, pour une durée de trois ans;
- d'autoriser le maire, M. Jean-Guy Boulet, et le directeur général, M. Daniel Céleste, à signer ladite entente; laquelle prendra effet jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **18-06-126:** **REMBOURSEMENT À LA MRC D'ABITIBI-OUEST – VENTE DE LOT ÉPARS**

CONSIDÉRANT l'application de l'article 8.1 du règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux qui stipule qu'une municipalité doit obligatoirement verser au fonds le revenu net provenant de la vente de lots épars, soit 15% du prix de vente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Reine a procédé à la vente du lot épars numéro 5 259 534 du cadastre du Québec, en faveur de Immobilière J. P. INC, suivant acte de vente signé le 9 mai 2018 devant Me Nathalie Gingras, notaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a l'obligation de verser le revenu net, correspondant à 15% du prix de vente, à la MRC d'Abitibi-Ouest; lequel s'établit ainsi: 15% de 2 800.00\$ = 420.00\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité qu'un montant de 420.00\$ soit remboursé à la MRC d'Abitibi-Ouest.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Présentation du prix reçu pour « La Reine – Bibliothèque de l'année » par Mme Solange Perreault et Mme Guylaine Phaneuf.

**10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

L'inspecteur est absent.

**11. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE**

▪ **18-06-127:** **VENTE D'UN LOT DE TABLES ET CHAISES SERVANT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT l'achat de nouvelles tables et chaises pour la grande salle du Centre communautaire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité que les tables et chaises actuelles soient mise en vente par voie de communiqué au montant de 10.00\$ par table et 2.00\$ par chaise.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **18-06-128:** **DÉTERMINATION DU TRAVAIL DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ATTITRÉE À LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le rôle des agentes de développement a été modifié;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déterminer les projets qui seront à travailler;

ATTENDU QUE ces projets doivent être cités dans le plan de développement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité :

- QUE le conseil demande à madame Maude Bergeron, de travailler sur le projet de mise en place de modules de jeux pour adultes à déposer au Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA).

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

12. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

13. **CORRESPONDANCES**

▪ **18-06-129: BIBLIOTHÈQUE DE LA REINE-PRÊT D'UN ORDINATEUR**

ATTENDU QU'une demande est formulée par la responsable de la bibliothèque pour l'emprunt d'un ordinateur portable pour les mois de juin, juillet et août afin de permettre aux enfants de participer au Club de lecture TD et ainsi permettre l'accès aux jeux et également de correspondre avec d'autres jeunes au Canada.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité de prêter l'ordinateur portable de marque Toshiba, ce dernier n'étant plus utilisé.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **18-06-130: OMH – DEMANDE DE TRAVAUX AU TROTTOIR**

ATTENDU QU'une demande est faite par l'OMH afin de faire réparer ou niveler les dalles de trottoir brisées ou déplacées à l'avant de la bâtisse;

CONSIDÉRANT que des démarches avaient été entreprise pour la cession du terrain par la municipalité, à l'OMH, incluant ledit trottoir, soit le lot 4 201 724, résolution 17-01-09;

CONSIDÉRANT que la municipalité a cessé l'entretien des trottoirs selon la résolution 15-08-173.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité, pour ces motifs, de rejeter la demande de travaux demandée.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

14. **SUJETS DIVERS**

▪ **18-06-131: VACANCES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT 2018**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser les vacances du directeur général adjoint, du 20 au 26 juin 2018 et du 9 au 20 juillet 2018 inclusivement.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

15. **TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT**

16. **18-06-132: CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 21h35.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

---

Secrétaire trésorier

---

Maire

*Je, Jean-Guy Boulet, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*